

Livry-Gargan, le 29 août 2017.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices d'école  
Mesdames et messieurs les enseignants  
De la circonscription de Livry-Gargan/Les Pavillons-sous-bois

Affaire suivie par  
Alain GOREZ

Inspecteur  
de l'Éducation nationale  
Téléphone  
01 43 30 29 96  
Fax  
01 43 30 73 31  
Courriel  
[ce.0931050l@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931050l@ac-creteil.fr)

48 boulevard Roger Salengro  
93190 Livry-Gargan

**Objet :** Note de service n°1 : rentrée 2017.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée et salue les enseignants, débutants ou expérimentés qui intègrent la circonscription cette année. En cette rentrée, nous accueillons au sein de l'équipe de circonscription, Madame BALLOT qui succède à Madame POGGIO en tant que conseillère pédagogique.

Je suis persuadé que je pourrai cette année encore compter sur votre engagement et votre dynamisme, au service de la réussite de tous nos élèves. Par avance, je vous en remercie et j'aurai le plaisir de vous saluer dans chacune de vos classes durant les premiers jours de la rentrée.

#### LES MEMBRES DE L'EQUIPE

M. Alain GOREZ	I.E.N.	01 43 30 29 96
Mme LOCATELLI Caroline	Secrétaire	01 43 30 29 96
Mme BALLOT Nathalie	CPC .	01 43 30 59 05
Mme COLTIER Pascale	CPC	01 43 30 29 96
M.MORAND Eric	CPC E.P.S.	01 43 30 29 96
M. HETTAL Arezki	Animateur formateurTICE	01 43 30 29 96
<i>En attente de nomination</i>	Ens. référente handicap Livry	06 25 19 15 59
Mme CADY Jeanne	Ens. référente handicap Pavillons	06 09 42 50 22
Mme KUZMA Isabelle	Conseillère à la scolarisation	01 43 32 46 23
Mme France LETZ	CPD arts visuels	01 43 30 20 28
M.CHANDARD Jean-Claude	CPD éducation musicale	01 43 30 20 28
M.CHEURFA Djamel	UPE2A itinérant Benoit Malon/LG	01 43 30 68 35
	UPE2A itinérant Monceau Pav.	01 43 30 11 46



2/3

### ❖ Horaires

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet de déroger au décret dit « Peillon » et d'organiser les enseignements sur 4 jours avec des journées de 6 heures. Quatorze maires ont saisi l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis (IA-DASEN) afin de demander à ce que l'organisation du temps scolaire soit répartie sur quatre jours pour la rentrée de septembre 2017.

La commune des Pavillons sous-bois a souhaité bénéficier de la possibilité d'une autre organisation dès la rentrée de septembre 2017. Les conseils d'école ont émis un avis favorable à cette possibilité de dérogation. Le conseil municipal a produit un avis concordant avec celui des conseils d'école, condition obligatoire d'une validation par moi-même, puis par le directeur académique à la demande de dérogation. Toutes les demandes qui répondent à ces critères ont été validées lors d'un CDEN extraordinaire du 4 juillet 2017.

Les horaires des écoliers des Pavillons-sous-bois seront les suivants : 8H30-11H30 et 13H30-16H30. Pas de changement d'horaires pour Livry-Gargan (voir doc organisation TAP).

### ❖ Rentrée en musique

Le 4 septembre, jour de la rentrée des élèves, les écoles sont invitées à faire de la musique en chantant, en jouant, pour marquer de manière positive le début de l'année scolaire.

L'objectif premier est de créer un moment d'accueil agréable et chaleureux grâce à un temps musical entre les élèves. Chaque école pourra organiser ce moment de la façon qui lui semble la plus pertinente, la plus simple et la plus en accord avec ses habitudes de fonctionnement.

Les équipes qui le souhaitent peuvent solliciter Jean Claude CHANDARD, CPEM. Vous pourrez trouver des ressources sur le site du rectorat de Créteil.

(<http://daac.ac-creteil.fr/Rentree-en-musique>).

**Je vous remercie de m'indiquer l'action, même modeste, que vous envisagez de mettre en œuvre.**

### ❖ Fournitures scolaires

J'attire votre attention sur la circulaire du n° 2017-080 du 28-4-2017 relative à l'élaboration de la liste des fournitures individuelles pour l'année scolaire 2016-2017.

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=115955](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115955)

La réduction des charges financières qui pèsent sur les familles à chaque rentrée scolaire doit constituer une priorité absolue pour rapprocher les familles de l'école et mener à la réussite de tous les élèves.



3/3

En effet, tous les parents ont à cœur d'assumer leurs responsabilités de parents d'élèves en procurant à leurs enfants le matériel scolaire demandé dans la liste des fournitures scolaires. En conséquence, je vous encourage à produire **des listes de fournitures raisonnables**.

## ❖ Réunions de rentrée

### Accueil de nouveaux collègues

Cette année encore, vos équipes s'enrichiront de nouveaux collègues. Je leur souhaite la bienvenue, et je compte sur chacun pour leur réserver le meilleur accueil, et leur faciliter tous les accès utiles à une intégration rapide dans l'école et dans la circonscription.

Je recommande à tous d'accorder une attention particulière aux EFS pour lesquels cette année scolaire est la toute première. Chacun d'entre nous sait combien cette première année est importante dans une carrière. L'accompagnement de la part des équipes et plus particulièrement des directions d'école est donc déterminant.

- **Réunion des Titulaires remplaçants le 1er septembre 2017 à 8H30 à l'école Jules Verne des Pavillons sous-bois.**
- **Réunion des directeurs le 1er septembre 2017 de 10H à 12H00 à l'école Jules Verne des Pavillons-sous-bois.**
- **Accueil des enseignants nouvellement affectés (y compris T1 et T2) :**

**Le vendredi 8 septembre à 12h30** tous les enseignants nouvellement affectés dans la circonscription (débutants T1 et T2 et expérimentés sauf EFS) seront accueillis dans les locaux de l'inspection pour une présentation de la circonscription. Dans un deuxième temps les conseillers pédagogiques détermineront avec les professeurs des écoles T1 et T2 l'accompagnement qui leur sera proposé au cours de l'année scolaire. Les étudiants stagiaires ont été accueillis les 30 et 31 août par l'équipe de circonscription.

Alain GOREZ

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, ZIL, BD compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,...) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en archive à l'école.